
Adresse de la société patriotique de Formigny qui annonce des dons patriotiques en habillement et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 29 pluviôse an II (17 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société patriotique de Formigny qui annonce des dons patriotiques en habillement et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 29 pluviôse an II (17 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 141;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31892_t1_0141_0000_7

Fichier pdf généré le 15/05/2023

rendu concernant l'abolition de l'esclavage dans les colonies.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Boulogne-sur-Mer, s.d.] (2)

« Législateurs,

Vous aviez bien mérité des Français asservis, en faisant succéder au despotisme une constitution populaire. Vous aviez bien mérité des Républicains en terrassant l'hydre hideux du Fédéralisme. Vous aviez bien mérité des sans-culottes en vouant à une juste suspicion, les pacificateurs modérés ou aristocrates... mais vous avez fait plus : l'humanité vous contemple avec admiration !

Législateurs philosophes ! votre décret sur les Noirs a ravi de joie toutes les âmes sensibles... Enfin, elle disparaîtra cette sacrilège différence, que la nature réproouve, mais qu'une barbare politique avoit mise entre les hommes de telle ou telle couleur... Elle disparaîtra et les annales du monde diront que cette conquête appartient à la Régénération française.

L'Anglais égoïste, ce peuple trafiqueur d'hommes, va frémir d'inquiétudes... Votre décret philanthrope aura donc encore l'avantage de porter un coup décisif à nos ennemis.

Représentants Montagnards ! Restez fermes à votre poste. La Société de Boulogne vous en conjure pour la dixième fois : le Salut de la patrie vous le demande.

Vivent à jamais la République et la Montagne ».

LISSÉS (présid.), L.A. VINCENT (secrét.), LECAMUS (secrét.), AM... CARMIER (secrét.), MORILLON (secrét.).

4

La société régénérée des sans-culottes d'Amboise félicite la Convention sur le même objet, et sur la fermeté avec laquelle elle a repoussé des insinuations perfides d'armistice, qui ne peuvent être écoutées que quand les tyrans seront exterminés.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Amboise, 25 pluv. II] (4)

« Représentants du peuple,

Un des derniers et sublimes rapports du Comité de Salut public, nous a annoncé que les tyrans épouvantés par les triomphes des hommes libres sur les esclaves demandoient une trêve de deux ans et consentaient à reconnaître provisoirement la République.

Représentants, point de trêve, point de paix avec ces monstres couronnés, qu'ils ne soient punis de leurs forfaits, que la République ne soit solidement affermie et définitivement reconnue et qu'eux et leurs satellites se soient

nous ors d'état de lui nuire jamais. Tel a été le cri unanime et spontané de tous les sans-culottes d'Amboise.

En vous le transmettant ce vœu, nous vous prévenons que nous avons pris tous les moyens possibles pour accroître la fabrication de la poudre qui doit nous servir à écraser les brigands qui ont osé souiller la terre de la liberté; il est à chaque séance à l'ordre du jour.

Citoyens, les sages et vigoureux décrets que vous avez rendus, depuis l'expulsion et la punition des mandataires infidèles, les succès que vous nous avez présentés, le gouvernement révolutionnaire que vous avez établi, vous donnent des titres inaltérables à la reconnaissance du peuple français. Mais le décret que vous avez rendu en faveur des hommes de couleur, vous couvre d'une gloire immortelle aux yeux du monde entier. Nous vous félicitons, non seulement d'avoir ainsi rendu hommage aux droits sacrés des hommes, mais d'avoir encore par un seul acte législatif, conquis des milliers de frères à la défense de la liberté ! S. et F. ».

CORMIER (présid.), MOREAU (secrét.),
BOURCIENON (secrét.).

5

La société républicaine de Formigny annonce une offrande patriotique de 82 chemises, 28 paires de bas et 18 paires de souliers (1). Cette société, formée sous les auspices du citoyen Linde, invite la Convention à rester à son poste jusqu'à ce qu'une paix honorable ait mis la République à l'abri des orages (2).

Mention honorable, insertion au bulletin.

6

Les administrateurs du district de Cholet annoncent un nouvel envoi de 101 marcs 2 onces 1 gros d'argenterie, et 12 marcs 6 onces de galons, dépouilles du fanatisme.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi à l'administration des domaines nationaux (3).

[Cholet, 21 pluv. II] (4)

« ... Malgré neuf mois de persécutions par les rebelles, le feu du républicanisme ne s'est pas éteint dans le cœur des bons citoyens de ce district. Ils ont toujours conservé une haine implacable pour le fanatisme; nous vous en envoyons les dépouilles : elles montent à 101 marcs d'argenterie, et 12 marcs en galons, qui, joints aux 90 marcs que nous avons envoyés, forment un total de 191 marcs, et 13 en galons; nous joignons à cet envoi le procès-verbal de la fête que nous avons célébrée le deuxième décadi de

(1) P.V., XXXI, 325. B¹, 29 pluv.; J. Sablier, n° 1147.

(2) C 292, pl. 942, p. 14.

(3) P.V., XXXI, 325. B¹, 29 pluv.; J. Sablier, n° 1147; C. Eg., n° 549.

(4) C 292, pl. 942, p. 15.

(1) P.V., XXXI, 325; C. Eg., n° 549.

(2) B¹, 29 pluv.

(3) P.V., XXXI, 323. B¹, 29 pluv. (2^e suppl.).

(4) C. Eg., n° 549; J. Paris, n° 414; J. Sablier, n° 1147; M.U., XXXVI, 473; Audit. nat., n° 513; J. Fr., n° 512.